

Assistant de service social

L'assistant de service social intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales. Il leur apporte une aide et un soutien, aussi bien psycho-social que matériel, pour les inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Discrétion et confiance

L'assistant de service social est tenu au secret professionnel, et dans le cadre de ses missions, il doit réussir à instaurer une relation de confiance avec ses interlocuteurs.

Quatre missions principales relèvent de sa compétence :

- l'évaluation de la situation des intéressés ;
- le conseil et l'orientation des personnes en difficulté ;
- l'accompagnement des personnes sur la base d'un projet ;
- la participation au développement social local.

Quels sont les employeurs ?

On compte plus de **39 000 assistants** de service social employés par :

- les collectivités locales (départements et communes) ;
- l'État (ministère de la cohésion sociale, de l'éducation nationale, de la justice...) ;
- des établissements publics (hôpitaux...) ;
- les organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraite) ;
- des entreprises industrielles et commerciales privées ou publiques ;
- des associations du secteur sanitaire et social.

Où s'exerce le métier ?

Les domaines et secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés.

Quels sont les débouchés ?

Les assistants de service social peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques.

Quelles possibilités de développement de carrière ?

1. Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement tels que :

- responsable de circonscription d'action sociale ou d'unité territoriale ;
- conseiller technique ;
- chef de service ;
- ou encore directeur d'établissement ou d'association.

2. Les assistants de service social peuvent également poursuivre une formation supérieure pour l'obtention :

- du diplôme d'État d'ingénierie sociale, **DEIS** ;
- du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, **CAFDES** ;
- du Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale, **CAFERUIS**.

Assistant de service social

Diplôme requis et conditions d'admission

Pour préparer le DEASS, le candidat doit être titulaire :

- du baccalauréat ;
- ou de l'un des titres admis en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- ou du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- ou d'un diplôme paramédical ou social au moins égal au niveau IV.

Néanmoins, **un candidat qui ne disposerait pas de l'un de ces titres peut être admis à la formation, à condition d'avoir réussi l'examen de niveau organisé** chaque année par la DRASS pour les non-bacheliers âgés de 24 ans au moins, ou âgés de 20 ans et justifiant de 24 mois d'activité professionnelle.

Dans tous les cas, les candidats doivent satisfaire aux sélections organisées par chaque établissement de formation qui comprennent :

- une épreuve écrite d'admissibilité,
- deux épreuves d'admission.

Où s'inscrire ?

Les inscriptions au concours d'entrée dans les écoles d'assistant de service social se déroulent généralement à partir du mois de septembre. Toute candidature devra parvenir auprès de ces centres de formation, qui gèrent leurs concours d'entrée (liste en annexe).

Durée et contenu des études

La formation se déroule en 3 années scolaires. Elle comprend, en alternance **12 mois de stage pratique et 1 740 h de formation théorique.**

La formation théorique est constituée de :

- 1 unité de formation principale de 460 h : théorie et pratique de l'intervention en service social ;
- 7 unités de formation contributives : 880 h
 - philosophie de l'action, éthique (120 h),
 - droit : (120 h),
 - législation et politiques sociales (160 h),
 - sociologie, anthropologie, ethnologie (120 h),
 - psychologie, sciences de l'éducation, sciences de l'information, communication (120 h),
 - économie, démographie (120 h),
 - santé (120 h) ;
- 200 h d'approfondissement ;
- 200 h de préparation à la certification.

L'examen comprend 4 épreuves :

- un dossier de communication ;
- une épreuve de connaissance des politiques sociales ;
- la présentation et la soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles ;
- la présentation et la soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel.

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) délivré par le ministère chargé des affaires sociales.

Nouveau

Depuis l'année 2005, ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le dossier à retirer auprès du :

Agence de Service et de Paiement (ASP)
Délégation VAE -Service recevabilité
15, rue Léon Walras 87017 Limoges Cedex 1
Centre d'appel : **0810 017 710 (n° azur)**
Site Internet : <http://vae.cnasea.fr>

Modalités particulières

Les candidats titulaires d'un diplôme en travail social de niveau III bénéficient d'allègements de formation et de la validation automatique de l'épreuve « dossier de communication » et de l'épreuve « connaissance des politiques sociales ».

Les candidats qui justifient d'un diplôme au moins égal au niveau III, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles peuvent bénéficier d'allègements de formation dans la limite des 2/3 des unités de formation contributives.

Aides financières

Des aides financières particulières peuvent être accordées, notamment par les **conseils généraux** sous forme de bourse avec engagement de service. Ce type d'aide, dont le montant et les modalités varient, tend à se développer. Les candidats intéressés devront contacter les conseils généraux.

Pour connaître la procédure à suivre pour obtenir une bourse auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, nous vous invitons à aller sur le site Internet : https://fss.iledefrance.fr/fss/notice_information.jsp#conditions

Vous pourrez y trouver toute information complémentaire (barème, conditions d'accès, pièces à fournir, etc. ...).

LES CENTRES DE FORMATION

Paris

Institut Régional de Travail Social de Paris Ile-de-France	145, avenue Parmentier	75010	PARIS	01.42.03.08.31	www.irtsparisidf.asso.fr	irts75@irtsparisidf.asso.fr
Ecole de Service Social de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France	26, rue des Peupliers	75013	PARIS	01.45.89.62.49	www.cramif.fr	
ETSUP - Ecole Supérieure de Travail Social	8, villa du Parc Montsouris	75014	PARIS	01.44.16.81.81	www.etsup.com	contact@etsup.com
Institut Universitaire de Technologie Département Carrières Sociales	143, avenue de Versailles	75016	PARIS	01.44.14.45.85	www.iut.uni-paris5.fr	
Institut de Formation en Travail Social de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière	47, boulevard de l'Hôpital	75651	PARIS CEDEX 13	01.42.16.06.81	http://formation.aphp.fr	
Ecole Normale Sociale	2, rue de Torcy	75018	PARIS	01.40.38.67.00	www.ensparis.fr	contact@ensparis.fr
Lycée d'Etat Rabelais Ecole de Service Social	9, rue Francis de Croisset	75018	PARIS	01.53.09.13.00	www.lyc-rabelais.scola.ac-paris.fr	etsrabelais@wanadoo.fr

Seine-et-Marne

IRTS Paris Ile-de-France Antenne de Seine-et-Marne	8 bis, rue Eugène Gonon	77000	MELUN	01.64.10.41.80	www.irtsparisidf.asso.fr	irts77@irtsparisidf.asso.fr
---	-------------------------	-------	-------	----------------	--	--

Yvelines

IFSY - Institut de Formation Sociale des Yvelines	27, boulevard Saint Antoine	78000	VERSAILLES	01.39.23.15.50	www.yvelines.fr/ifsy	ifsy.edp@yvelines.fr
---	-----------------------------	-------	------------	----------------	--	--

Essonne

IRFASE - Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne	5, Terrasses de l'Agora	91034	EVRY Cédex	01.60.79.47.47	www.irfase.com	irfase.idf@irfase.com
--	-------------------------	-------	------------	----------------	--	--

Hauts-de-Seine

ITSRS/IRTS Ile-de-France - site de Montrouge Institut régional de travail social et de recherches sociales	1, rue du 11 novembre	92120	MONTROUGE	01.40.92.01.02	www.fondation-itsrs.org	irts-idf.m@gni.asso.fr
---	-----------------------	-------	-----------	----------------	--	--

Seine-Saint-Denis

I.U.P. Aménagement et Développement Territorial Université Paris Nord (Paris XIII) Filière Développement Social	1, rue de Chablis	93017	BOBIGNY cedex	01.48.38.73.73	www.iut-bobigny.uni-paris13.fr	
ITSRS/IRTS Ile-de-France - site de Neuilly	150 avenue Paul Vaillant Couturier	93330	NEUILLY SUR MARNE	01.49.44.67.10	www.fondation-itsrs.org	irts-idf.n@gni.asso.fr

Val d'Oise

EPSS - Ecole Pratique de Service Social Institut polytechnique Saint-Louis	32, boulevard du Port	95094	CERGY PONTOISE	01.30.75.62.90	www.epss-edu.com	epss@epss-edu.com
---	-----------------------	-------	----------------	----------------	--	--